



# Régime de retraite de Postes Canada

*Rapport annuel 2008*

## RÉMUNÉRATION TOTALE

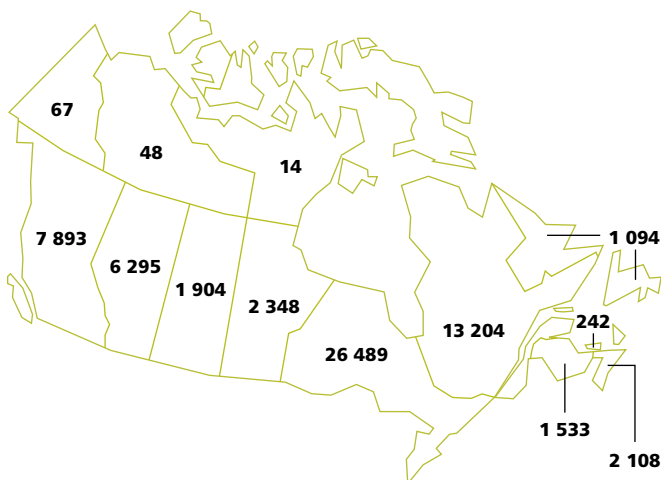
## Résumé sur les participants

Le nombre de participants au Régime de retraite de Postes Canada (le « Régime ») est en constante augmentation, ce qui en fait l'un des plus importants régimes de retraite à prestations déterminées offerts par un seul employeur au Canada. Le Régime compte au total 79 241 participants, composés de participants actifs, de pensionnés, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

	2004	2005	2006	2007	2008
Participants actifs	63 168	62 292	63 134	63 531	63 239
Pensionnés	6 076	7 976	10 165	12 398	14 753
Titulaires d'une rente différée et bénéficiaires	708	901	948	1 050	1 249
	<b>69 952</b>	<b>71 169</b>	<b>74 247</b>	<b>76 979</b>	<b>79 241</b>

## Nombre de participants actifs par province et par territoire

Les 63 239 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



## Répartition des participants par âge au 31 décembre 2008

Le Régime compte 29 535 participants actifs âgés de plus de 50 ans. Le nombre de participants actifs prenant leur retraite augmente au fil des ans. On dénombre 2 355 nouveaux pensionnés en 2008.

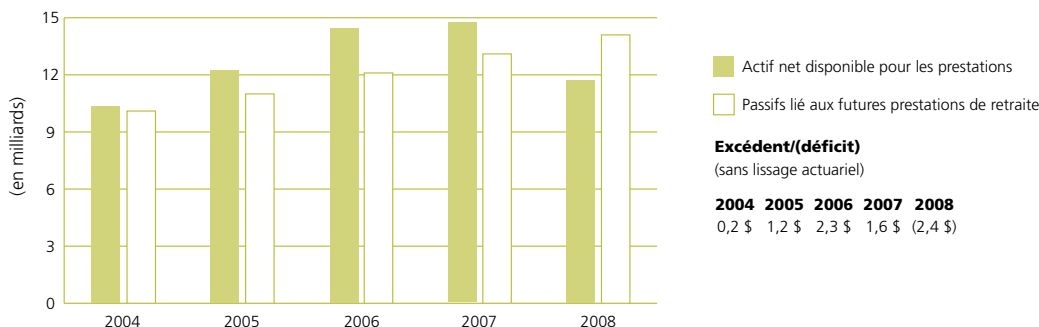
Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89
Participants actifs	2 945	10 011	20 748	24 941	4 512	82	s.o.
Pensionnés	s.o.	11	145	5 538	8 152	877	30

La moyenne d'âge des participants actifs est de 47,8 ans (47,6 ans en 2007). Le retraité moyen est âgé de 61,6 ans (61,2 ans en 2007).

# Points saillants

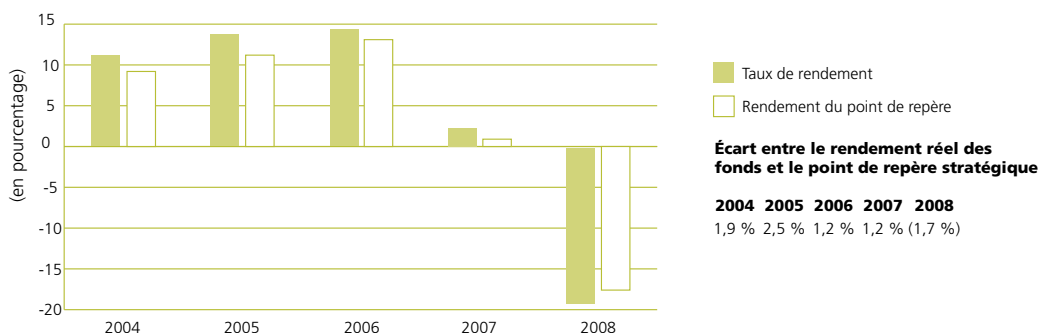
## Actif net et coût des futures prestations de retraite

En 2008, le passif lié aux futures prestations de retraite dépasse l'actif net pour la première fois depuis 2003.



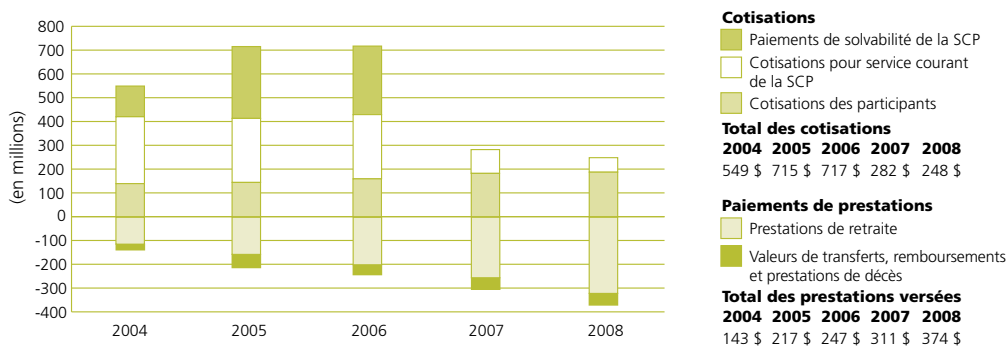
## Taux de rendement réel de la caisse et point de repère stratégique

Depuis la mise en œuvre du Régime il y a huit ans, l'exercice 2008 représente le tout premier exercice dont le rendement est inférieur au rendement du point de repère.



## Cotisations et paiements de prestations

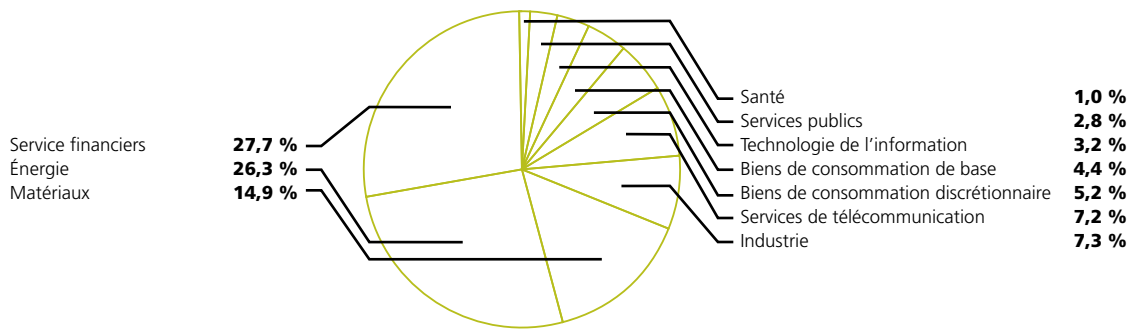
En novembre 2008, la Société a repris le versement des cotisations pour service courant au Régime.



# Portefeuilles d'actions par secteurs de l'industrie

## Portefeuille d'actions canadiennes de la SCP

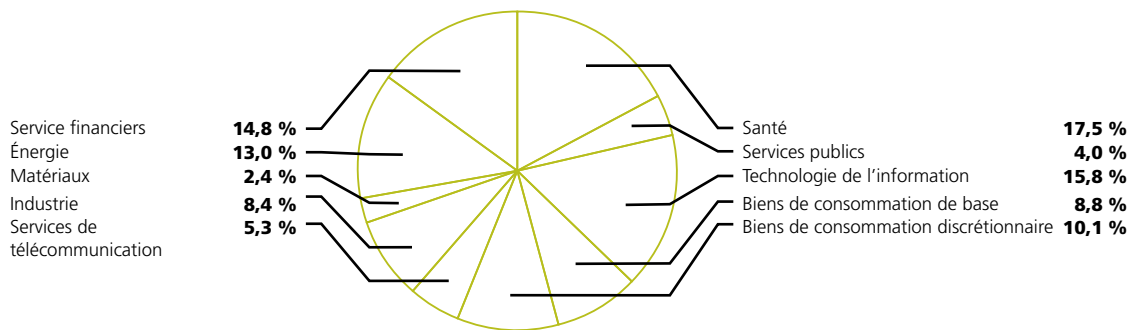
Au 31 décembre 2008



2008  
Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

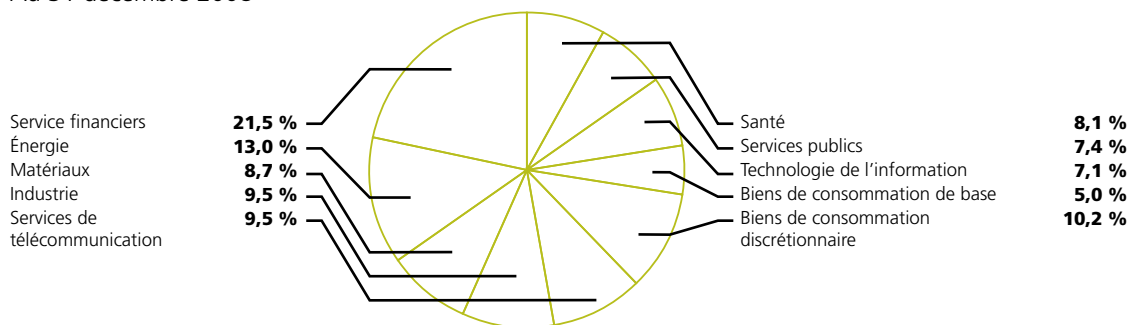
## Portefeuille d'actions américaines de la SCP

Au 31 décembre 2008



## Portefeuille d'actions internationales de la SCP

Au 31 décembre 2008



# Régime de retraite de Postes Canada Rapport annuel 2008

## Table des matières

Message de Marc A. Courtois – Président du Conseil d’administration . . . . .	2
Message de Moya Greene – Présidente-directrice générale . . . . .	3
Rapport à l’intention des participants . . . . .	4
Services aux participants . . . . .	5
Sommaire financier . . . . .	7
Rendement de la caisse . . . . .	8
Gouvernance du Régime de retraite . . . . .	19
Rapports financiers . . . . .	21
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière . . . . .	22
Opinion des actuaires . . . . .	23
Rapport des vérificateurs . . . . .	24
États financiers . . . . .	25
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	28

### Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales relatives à la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

consulter le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l’adresse [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com);

appeler le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265) et utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant du Centre.

*Nota* : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

# Message de Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration prend très au sérieux sa responsabilité fiduciaire à l'égard du régime de retraite. Les participants au Régime de retraite de Postes Canada peuvent être assurés qu'en dépit du ralentissement économique et financier actuel, leurs prestations de retraite sont protégées.

Les participants doivent reconnaître que le Régime de retraite de Postes Canada est un régime de retraite à prestations déterminées, régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Cette loi fédérale présente des règles de gestion prudente des fonds du Régime à long terme.

Postes Canada a également établi une structure rigoureuse de gouvernance du régime de retraite pour voir à ce que les décisions appropriées soient prises à l'égard du Régime. Le 29 octobre 2008, le Conseil d'administration a autorisé la reprise des cotisations patronales au Régime à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008. Il continuera à surveiller le Régime pour veiller à sa capitalisation adéquate pour l'avenir et pour s'assurer que le meilleur service est offert aux quelque 80 000 participants actuels.

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais remercier la présidente du Comité des pensions, Denyse Chicoyne, pour sa diligence constante, ainsi que les membres de l'équipe des pensions pour leurs efforts déployés au fil des événements qui se sont déroulés au cours de cette dernière année éprouvante.

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

# Message de Moya Greene

Présidente-directrice générale



L'année 2008 a été extrêmement difficile en raison de la crise financière et économique. Au Canada et ailleurs dans le monde, la rapidité et l'ampleur de ce déclin sont sans précédent historique. L'incidence sur les résultats des placements de tous les régimes de retraite au Canada a été très négative. Sur douze mois, l'actif du Régime de retraite de Postes Canada (le « Régime ») a diminué de 2 957 millions de dollars. Au 31 décembre 2008, le Régime est entièrement provisionné sur le plan de la continuité.

Heureusement, le Régime était l'un des rares régimes de retraite au Canada à avoir amorcé 2008 avec un excédent de solvabilité, atténuant quelque peu les répercussions de la crise financière. À la fin de l'exercice, le Régime affichait un taux de solvabilité de 91 % supérieur au taux médian des régimes de retraite de taille.

Plus que jamais, les participants devraient apprécier la valeur de leur régime de retraite à prestations déterminées, qui est l'un des meilleurs au Canada. Le calcul de vos prestations de retraite est fonction de vos années de service et de vos gains ouvrant droit à pension. De plus, il n'est pas touché par le rendement négatif du capital investi.

En tant que répondante de notre régime de retraite, Postes Canada assume les risques liés aux placements. Toutefois, la Société doit demeurer concurrentielle et générer le niveau de rentabilité nécessaire. Notre régime mérite d'être protégé et, par conséquent, nous devons continuer à moderniser notre infrastructure. Il est important que nous reconnaissons tous le besoin de faire des changements pour veiller à ce que la Société demeure viable sur le plan financier.

L'année 2008 a été difficile pour le personnel qui assure la gestion de notre Régime et, par conséquent, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Doug Greaves et les membres de son équipe pour leur travail acharné et le service de qualité offert à tous les participants du Régime.

Les participants au Régime peuvent visiter le site Web [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) pour obtenir d'autres renseignements ou pour examiner leurs renseignements personnels sur la retraite en toute confidentialité.

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

3



## **Rapport à l'intention des participants**

Du bureau de Douglas D. Greaves,  
vice-président de la caisse de retraite et  
directeur des placements



# Services aux participants

Le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») est entré en vigueur en 2000 et comptait environ 55 000 participants. En 2008, le Régime compte près de 80 000 participants. Plus de 2 300 employés ont pris leur retraite en 2008, et le groupe de pensionnés représente actuellement 18,6 % du nombre total des participants du Régime.

## Engagement du Service des pensions à l'égard des normes de service de qualité supérieure et du rapport coût-efficacité

Le Service des pensions a participé à une étude comparative menée par CEM Benchmarking Inc. en 2007. CEM fournit des renseignements indépendants et objectifs en comparant la gestion du Régime assurée par le Service des pensions par rapport à celle d'autres régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé. Les résultats donnent un aperçu des coûts d'administration, des niveaux de service et des meilleures pratiques de l'industrie.

CEM a déterminé que le Service des pensions a continué d'améliorer les services offerts aux participants. Ce groupe a obtenu la cote relative au service de 75 (comparativement à la cote de 73 obtenue en 2006), et le Régime s'est classé en quatrième place sur onze régimes semblables étudiés dans le cadre du sondage. L'étude montre que le Service des pensions offre un meilleur service à un coût moyen moindre par participant.

Le tableau suivant présente les statistiques sur les services les plus souvent utilisés par les participants au Régime :

<b>Participants actifs</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>Pensionnés</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Appels téléphoniques	<b>36 630</b>	36 873*	Appels téléphoniques	<b>4 447</b>	4 283
Transactions			Transactions		
Service accompagné d'option	<b>1 016</b>	1 191	Changement d'adresse	<b>53</b>	44
Estimations des prestations de retraite	<b>1 942</b>	2 062	Modification des données bancaires	<b>339</b>	290
Retraite, cessation d'emploi, décès	<b>4 800</b>	4 997			
<b>Visites du site Web</b>				<b>2008</b>	<b>2007</b>
				<b>74 268</b>	57 727

\* Correction apportée au Rapport annuel 2007 du Régime de retraite de Postes Canada.

## Ateliers de préretraite

En 2008, des ateliers de préretraite ont été offerts à 2 259 participants au Régime à 107 emplacements. Puisqu'il faut planifier avant de décider de prendre sa retraite, ces ateliers ont fourni aux participants les outils nécessaires pour comprendre la valeur de leurs prestations de retraite prévues par le Régime et connaître les autres facteurs qui influent sur leur décision en ce qui a trait à la retraite, notamment leur situation financière, l'aspect juridique, leur état de santé et leur style de vie. Les commentaires des participants au Régime ayant assisté aux ateliers de préretraite ont été très positifs.

Les participants au Régime ne pouvant pas assister aux ateliers de préretraite peuvent visiter le site Web [www.retraitecp.com](http://www.retraitecp.com) pour suivre le cours de préretraite en ligne « Planifier votre retraite ».

## Frais administratifs moyens, par type de participant

Le tableau suivant présente les frais de 2008 nécessaires pour offrir des services aux participants au Régime :

	Type de participant		
	Participant actif	Participant inactif	Pensionné
	2008	2008	2008
<b>Postes Canada</b>	<b>122 \$</b>	<b>92 \$</b>	<b>62 \$</b>
Groupe de pairs	182 \$	66 \$	70 \$

Le Service des pensions s'est engagé à promouvoir l'amélioration continue du service offert aux participants au Régime afin de leur fournir un service rentable de qualité supérieure.

## Communication avec le Service des pensions

Pour obtenir des renseignements sur le régime de retraite et les avantages complémentaires de retraite ou pour toute question ou demande connexe :

Veillez communiquer avec un représentant du Centre du régime de retraite :



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)

Du lundi au vendredi



1 877 480-9220

613 734-8265 (ATS)

613 683-5909 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Vous pouvez également consulter le site Web sur le Régime de retraite où vous pouvez trouver des renseignements utiles sur le régime, suivre un cours sur la préretraite en ligne ou calculer l'estimation de vos prestations de retraite selon vos données individuelles.



[www.retraiteescp.com](http://www.retraiteescp.com)

## Communication avec RBC Dexia

Veillez transmettre vos questions concernant le versement des prestations de retraite à l'intention de Services aux investisseurs de RBC Dexia à l'adresse suivante :



Service de paiement des prestations

5<sup>e</sup> étage aile Est

1 Place Ville-Marie

Montréal QC H3B 1Z3



1 800 876-4498

## Sommaire financier

### Actif net disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre 2008, le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes possédait un actif net disponible pour le service des prestations de 11 709 millions de dollars, comparativement à 14 666 millions de dollars à la fin de 2007. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations de 14 782 millions de dollars correspond à 3 073 millions de dollars de plus que la juste valeur de l'actif net de 11 709 millions de dollars en raison d'écarts temporaires quant à la déclaration des gains et des pertes excédentaires.

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'actif net disponible pour le service des prestations a diminué de 2 957 millions de dollars au cours de l'exercice en raison de la baisse des revenus de placement (2 778 millions de dollars), des paiements de prestations (374 millions de dollars) et des frais administratifs (53 millions de dollars), compensés par les cotisations (248 millions de dollars).

### Évolution des prestations de retraite constituées

Au 31 décembre 2008, la valeur des prestations de retraite constituées s'élevait à 14 107 millions de dollars, soit une augmentation de 1 036 millions de dollars depuis le 31 décembre 2007.

### Évolution de l'excédent

L'estimation extrapolée actuelle de l'excédent sur le plan de la continuité s'élève à 675 millions de dollars (1 329 millions de dollars en 2007); le déficit sur le plan de la solvabilité se chiffre à environ 1 190 millions de dollars (excédent de 449 millions de dollars en 2007).

## Rendement de la caisse

### Aperçu

Le Régime de retraite de Postes Canada (le « Régime ») a affiché un rendement négatif de -19,3 % au cours de 2008, contre un rendement repère négatif de -17,6 %. Les actifs investis de la caisse, détenus par le dépositaire, se chiffraient à 11 618 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 2 994 millions de dollars de moins qu'à la fin de 2007.

La Société canadienne des postes (la « Société ») verse des prestations de retraite à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite à prestations déterminées. Une gestion réfléchie et efficace des actifs du Régime a une incidence directe sur les coûts liés au Régime. À cette fin, le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil »), sur les recommandations du Comité des pensions, adoptera et examinera, au moins une fois par année, un énoncé des politiques et des procédures de placement sur la manière dont la caisse sera investie.

L'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* (ÉPPP) repose sur les principes de placement actuels du Conseil, du Comité des pensions et du Comité consultatif de placement au moment où il a été adopté par le Conseil. Cependant, ces principes sont réexaminés périodiquement pour veiller à ce que des changements puissent être apportés aux politiques de placement, s'il y a lieu.

### Objectifs en matière de placement et contraintes à l'investissement

L'ÉPPP stipule les objectifs et les contraintes du Régime.

Dans le cadre de ses fonctions de gestion des stratégies financières qui sous-tendent les activités du Régime, le Conseil doit tenir compte des objectifs suivants

1. S'assurer du respect de l'engagement à l'égard du Régime.
2. Respecter l'engagement à l'égard du Régime au moindre coût raisonnable.

La Société estime qu'un portefeuille de placement comportant une composition de l'actif pertinente (c'est-à-dire le « portefeuille repère ») peut, à long terme, permettre de réaliser l'objectif en matière de placement du Régime, qui consiste à assurer une suffisance des actifs pour respecter les obligations du Régime, au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. En vertu de l'ÉPPP actuel, il est reconnu qu'il n'est pas toujours viable d'avoir un portefeuille de placement qui correspond en tous points à l'affectation repère de l'actif à long terme. Des limites (minimales et maximales) ont donc été établies pour les classes d'actif.

La Société respecte à tout le moins les normes de diversification minimales établies dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et maintient une diversification adéquate entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion.

### Stratégie de gestion du risque

Afin d'atténuer les risques, la Société s'assure que les décisions liées à l'investissement sont prises conformément à l'ÉPPP. L'ÉPPP établit la plage de composition de l'actif permise, laquelle indique les montants pouvant être investis dans chaque classe d'actif et est conçue pour fournir au Régime un taux de rendement à long terme de 4,5 % au-dessus de l'inflation. À chaque classe d'actif sont associés des limites et des risques précis. Le service des placements assure régulièrement le suivi de l'exposition au risque du Régime et la production de rapports connexes.

Le risque de liquidité pour un régime de retraite correspond au besoin de vendre des biens non liquides à des moments inopportuns afin de respecter les versements de prestations. En 2008, pour la première fois, les cotisations de l'employeur et des employés ne suffisaient pas pour financer le versement continu des

prestations. L'utilisation de certains placements du Régime s'est donc avérée nécessaire. Toutefois, le Régime conserve une encaisse et des titres facilement négociables de montants bien supérieurs à ceux qui sont nécessaires pour effectuer le versement des prestations en tout temps, réduisant ainsi le risque de liquidité.

En 2008, un exercice de modélisation actif-passif a été mené pour assurer la pertinence de l'ÉPPP du Régime dans l'environnement difficile actuel. De plus, des mises à jour ont été apportées à l'ÉPPP par le Conseil d'administration en décembre 2008.

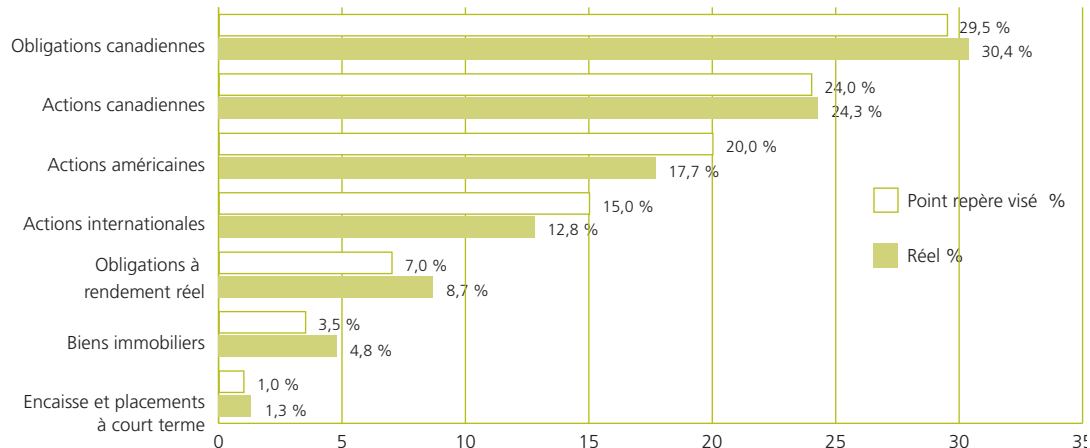
Les différents risques liés à l'actif avec lesquels le Régime doit composer sont décrits dans la note 6 afférente aux états financiers.

### Stratégie liée à la composition des placements

Le graphique suivant illustre la composition de l'actif du Régime et celui du portefeuille repère. À la fin de l'exercice, la pondération en actions de 59,6 % du total des éléments d'actif était inférieure au chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération moins élevée en ce qui a trait aux actions américaines et internationales de même que d'une pondération plus élevée pour les biens immobiliers. Au Canada, la pondération en actions correspond sensiblement à la répartition cible. La pondération totale en titres à revenu fixe de 40,4 % du total des éléments d'actif est supérieure à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, en raison d'une pondération plus élevée en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale et aux obligations à rendement réel ainsi qu'à l'encaisse et aux placements à court terme.

### Composition de l'actif

Répartition réelle (%) au 31 décembre 2008 par rapport au point repère visé (%)



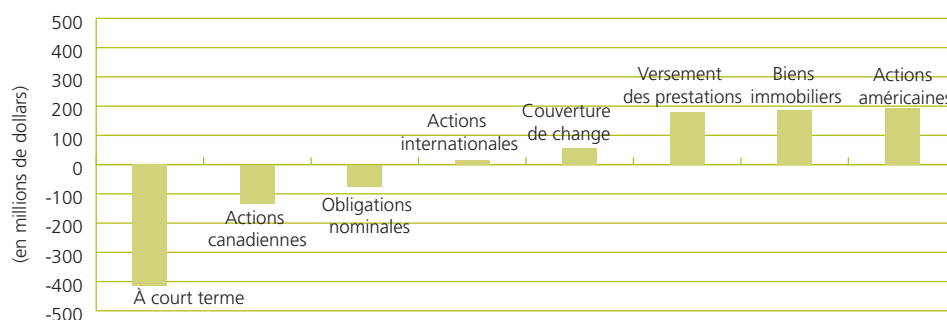
### Placements et rentrées de fonds

En 2008, la caisse de retraite a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant à accroître la répartition des fonds aux biens immobiliers canadiens grâce aux rentrées de fonds prévisibles à long terme. De plus, nous avons continué à réduire notre position par rapport au marché boursier canadien en faveur du marché boursier américain en raison de la hausse de prix des produits de base dans le cadre de notre rééquilibrage au cours de la première partie de 2008. La caisse continue à avoir une forte présence sur le marché des actions canadiennes. Au cours du quatrième trimestre, nous avons commencé à réduire notre position par rapport aux obligations canadiennes à valeur nominale en raison du déclin considérable des taux d'intérêt. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, nous avons vendu plus de 411 millions de dollars de nos placements à court terme ainsi que 130 millions de dollars de nos actions canadiennes et 70 millions de dollars de nos obligations nominales au cours de l'année. Nous avons affecté ces montants aux actions

américaines et internationales, aux biens immobiliers et au compte de couverture de change. De plus, pour la première fois, les actifs du Régime déjà investis se sont avérés nécessaires à la capitalisation de certains versements de prestations de retraite continus.

## Placements

Composition de l'actif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008



## Aperçu des événements clés et du contexte économique de 2008

L'année 2008 a été sans précédent sur les marchés des capitaux du monde entier. À l'échelle mondiale, les marchés boursiers ont connu leurs pires performances depuis la Grande Crise des années 1930. Ce qui n'était en 2007 qu'une crise des prêts hypothécaires résidentiels à risque aux États-Unis est devenu, par la fin de 2008, une véritable crise financière dans le reste du monde.

Au début de 2008, les problèmes de crédit touchant les marchés des capitaux n'avaient encore eu aucune incidence significative sur l'économie réelle à l'échelle mondiale. Cependant, en mars 2008, les autorités réglementaires des États-Unis ont été obligées de concevoir l'offre publique d'achat de Bear Stearns par J.P. Morgan pour une fraction des sommes demandées, et ce afin d'assurer la viabilité du système financier. La réaction initiale du marché a été considérable, mais relativement de courte durée. Pendant un certain temps, la situation a semblé se stabiliser. La plupart des investisseurs espéraient, alors que d'autres prédisaient, que les piètres niveaux du 17 mars seraient en fait les niveaux les plus bas et que les dommages pourraient être limités aux marchés des capitaux.

Cette prédiction s'est toutefois révélée optimiste lorsque les autorités américaines ont permis l'effondrement de Lehman Brothers en septembre 2008. Cette décision avait pour but de montrer que l'on ne pouvait pas supposer que le gouvernement servirait de filet de sécurité pour toute institution financière en détresse. Ironiquement, cela a été le cas pour le gouvernement à la suite des répercussions de la faillite de Lehman Brothers.

Par conséquent, l'incertitude était à son comble. Les banques et les autres intervenants du marché n'étaient pas en mesure de définir les répercussions que la faillite de Lehman Brothers aurait sur ses contreparties commerciales. En raison du manque de transparence continu concernant la valeur et la propriété ultimes d'actifs toxiques, jumelé à la nouvelle crainte voulant que les autres institutions puissent avoir l'option de déclarer faillite, les banques ont cessé de se consentir des prêts les unes aux autres. Ainsi, les marchés de crédit à l'échelle mondiale ont pratiquement été paralysés du jour au lendemain. Au Canada, le marché du papier commercial adossé à des actifs non bancaire est demeuré immobilisé.

Les banques centrales ont rapidement reconnu la gravité du problème. Elles ont réagi de façon dynamique en offrant des taux d'intérêt réduits et des facilités d'emprunt pour permettre au système bancaire de redonner accès au crédit.

Au mois d'octobre, la première tentative du Congrès des États-Unis visant à faire adopter un plan de sauvetage bipartite a échoué. Les marchés des capitaux ont connu un net recul, ce qui a entraîné un ralentissement économique important sur les marchés, le sentiment de peur des banques et des professionnels de l'investissement rejaillissant sur le grand public. Fannie Mæ et Freddie Mac, preneurs fermes de la moitié (50 %) des prêts hypothécaires aux États-Unis et d'une grande proportion (jusqu'à 70 %) des prêts hypothécaires les plus récents, ont essentiellement été nationalisés par le gouvernement américain. À ce stade, la situation était plutôt mise en sourdine au Canada, puisque nos banques disposaient de suffisamment de capitaux et la structure du marché des prêts hypothécaires ne se prêtait pas si facilement aux mêmes risques.

Au cours des mois suivants, les institutions financières ont continué à réduire leur levier d'endettement à grande échelle à mesure que les marchés des capitaux réévaluaient les risques. Malgré les taux d'intérêt réduits pratiquement à néant, les banques étaient peu enclines à accorder des prêts. Elles amassaient plutôt les rentrées du programme de sauvetage des actifs à risque (Troubled Asset Rescue Program, ou TARP) pour renforcer leurs bilans en prévision d'autres réductions de valeur possibles. Cette incapacité, même pour les entreprises saines, d'obtenir du financement ou de reconduire une dette existante, a occasionné des faillites et des mises en disponibilité. Il y a eu un bond vers la qualité, allant même jusqu'à ce que l'on remarque un taux d'intérêt négatif momentanément sur certains bons du Trésor américain. En plus des banques, les fonds de couverture et les particuliers ayant eu recours au levier financier ont été obligés de réduire leur levier d'endettement, alors que les fonds communs de placement ainsi que les fonds de couverture étaient nécessaires à la vente d'actifs pour honorer les décaissements prévus.

La perte de confiance qui en est résultée a entraîné la dégringolade de la valeur des actifs alors que le prix inférieur des actifs s'est traduit par une réduction supplémentaire du levier d'endettement afin de maintenir les ratios d'endettement pertinents. Cela n'était possible qu'en aliénant davantage d'actifs à des prix encore plus bas ou en injectant des capitaux à un coût très élevé et en entraînant une dilution importante pour les actionnaires existants. Les banques sont devenues des émettrices en série d'actions privilégiées selon des modalités encore moins attrayantes.

Les premiers appels publics à l'épargne se sont effrités et de nombreuses offres publiques d'achat annoncées au préalable ont été exécutées selon des modalités moins attrayantes ou tout simplement annulées puisque de nombreux acquéreurs utilisaient toutes les options disponibles pour annuler les ententes conclues. Au Canada, l'offre publique d'achat de BCE a échoué.

Aux États-Unis, avant la fin de l'année, le nombre de nouveaux chômeurs, le nombre de chômeurs existants et le taux de forclusion d'hypothèques se chiffraient à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis bien des années. Au quatrième trimestre, les ventes au détail aux É.-U. ont chuté de 28 % sur une base annuelle, soit un niveau représentatif d'une crise économique. Au mois de décembre, on a annoncé que les États-Unis étaient officiellement en récession depuis décembre 2007. Le PIB se chiffrait à 6,2 % au quatrième trimestre, ce qui représente la plus grande chute depuis le premier trimestre de 1982.

En résumé, selon les données, l'année s'est terminée avec des ralentissements économiques pour les principales économies mondiales.

### **Rendement du marché des capitaux**

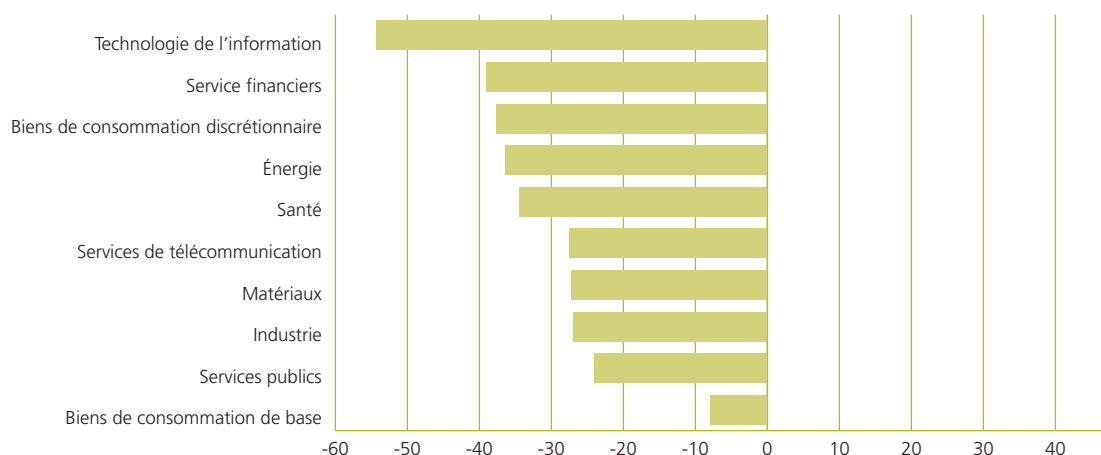
Au Canada, le marché des actions a entamé le premier semestre de l'année en territoire positif, le prix record du pétrole ayant atteint un sommet à la mi-juillet, soit un peu moins de 147 \$US. Récemment, au cours de la période précédant les dernières élections du 9 octobre, il était toujours difficile de déterminer si le Canada entrerait en période de récession ou s'il serait en mesure de l'éviter en raison de facteurs économiques fondamentaux sous-jacents plus importants alors que le gouvernement prévoyait une croissance plus lente, mais aucune récession pour les Canadiens.

Toutefois, vers la fin du mois de décembre, le pétrole était passé au-dessous de la barre des 40 \$US et les répercussions de l'affaiblissement de l'économie américaine commençaient à se faire sentir au Canada, particulièrement dans les secteurs de l'exportation et de la fabrication automobiles.

À la fin de l'exercice, l'indice composé S&P/TSX a connu une baisse de 33 %. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, tous les secteurs de l'industrie ont enregistré une baisse au cours de l'année. Le meilleur rendement provient des secteurs plus défensifs et moins sensibles à l'économie, tels que les biens de consommation de base et les services publics. La technologie de l'information a affiché un net recul lorsque l'entreprise Research in Motion a chuté de 56 %. Les services financiers étaient toujours à la baisse lorsque la crise du crédit s'est aggravée, tout comme les biens de consommation discrétionnaire, puisque les investisseurs s'attendaient à un consommateur réticent. L'énergie et les matériaux étaient faibles en raison de la baisse de prix des produits de base et des prévisions relatives à la chute de demandes à court terme à l'échelle mondiale. L'or, comme valeur refuge par rapport à l'incertitude des marchés, a connu une hausse pour la huitième année consécutive.

### Rendement (%) des secteurs de l'indice composé TSX

Du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008



En ce qui a trait au dollar américain, l'indice S&P 500 aux États-Unis a chuté de 38,5 % alors que le marché international, comme le représente l'indice EAEO de MSCI, a connu une baisse de 45,1 %. Toutefois, la remontée du dollar américain représentait une baisse en ce qui a trait au dollar canadien, c'est-à-dire 21,2 % et 29,2 % respectivement. À l'échelle internationale, ce sont les marchés émergents qui ont subi les corrections les plus importantes, notamment la Chine (65 %) et l'Inde (52 %).

Les marchés obligataires ont obtenu de bons résultats en 2008, l'indice DEX obligataire augmentant de 6,4 % et l'indice DEX obligataire à rendement réel, de 0,4 %. La force du marché a été particulièrement évidente dans les obligations d'État qui offraient des taux d'intérêt extrêmement bas, avant la fin de l'année, pour assurer un bond vers la qualité. Les obligations de sociétés ont obtenu de moins bons résultats en raison de l'élargissement considérable du différentiel. À l'échelle mondiale, les banques centrales ont réduit vigoureusement leurs taux d'intérêt en vue de stimuler l'économie et d'éviter une spirale déflationniste.

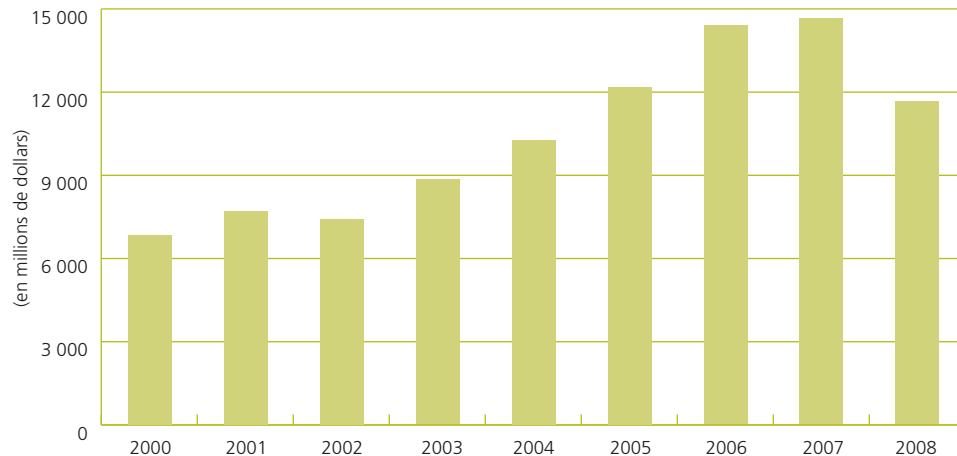
### Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un rendement négatif de -19,3 % en 2008. Ce rendement était inférieur à notre rendement repère de -17,6 % et légèrement inférieur à la perte médiane de 18,4 % subie par le groupe RBC Dexia pour les grands régimes de retraite canadiens. Depuis l'entrée en vigueur du Régime il y a huit ans, il s'agit du tout premier exercice dont le rendement est inférieur au rendement repère. Les actifs totaux du Régime sont présentés ci-après.



## Total des actifs de la caisse de retraite

Au 31 décembre 2008



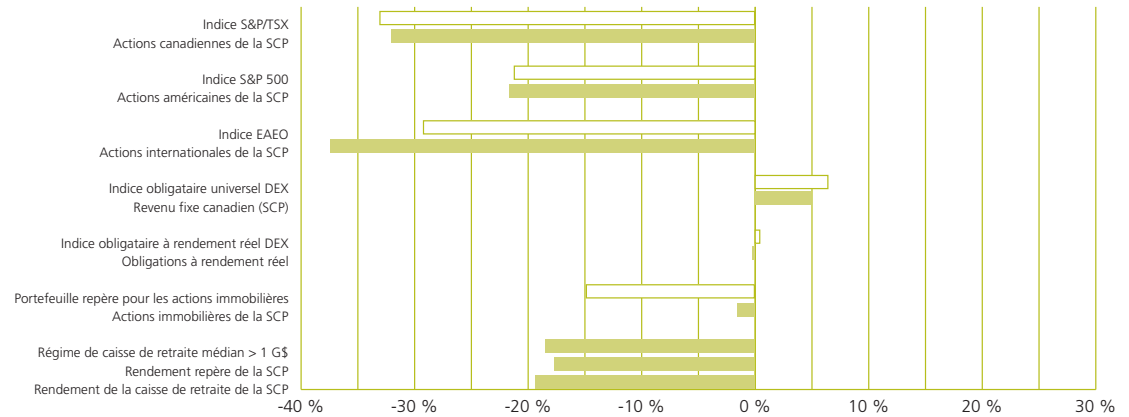
Le rendement par classe d'actif pour 2008 est présenté ci-dessous par rapport au rendement repère pertinent. À titre de classe d'actif, les actions canadiennes étaient légèrement supérieures au point de repère alors que les actions américaines étaient légèrement inférieures à ce point. Il est évident que l'année 2008 a été difficile pour la gestion active dans les marchés internationaux. Le Régime a enregistré un rendement inférieur au rendement repère en raison d'une exposition modeste aux économies des marchés émergents, lesquelles ont connu un net recul pour l'année, mais qui ne sont pas représentées dans l'indice repère. Les seules classes d'actif traditionnel ayant affiché un rendement positif en 2008 étaient les obligations ainsi que l'encaisse et les placements à court terme. Les obligations à rendement réel nuisaient au rendement puisqu'elles étaient essentiellement stables pour l'année alors que le point de repère utilisé, soit l'indice obligataire nominal, affichait une hausse. Dans l'ensemble, le Régime a profité d'une pondération moins élevée en ce qui a trait aux marchés américains et internationaux affichant de piètres résultats. Ainsi, en veillant à ce que la couverture de risque de change se situe tout près de la valeur inférieure de la plage, le Régime a pu profiter, pour la plupart, de la hausse du dollar américain à la fin de l'année 2008. Vous trouverez ci-dessous la pondération de fin d'année des secteurs de l'industrie par rapport aux indices propres aux actions nord-américaines.

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

## Rendement sur un an au 31 décembre 2008

Selon la classe d'actif et l'ensemble du Régime



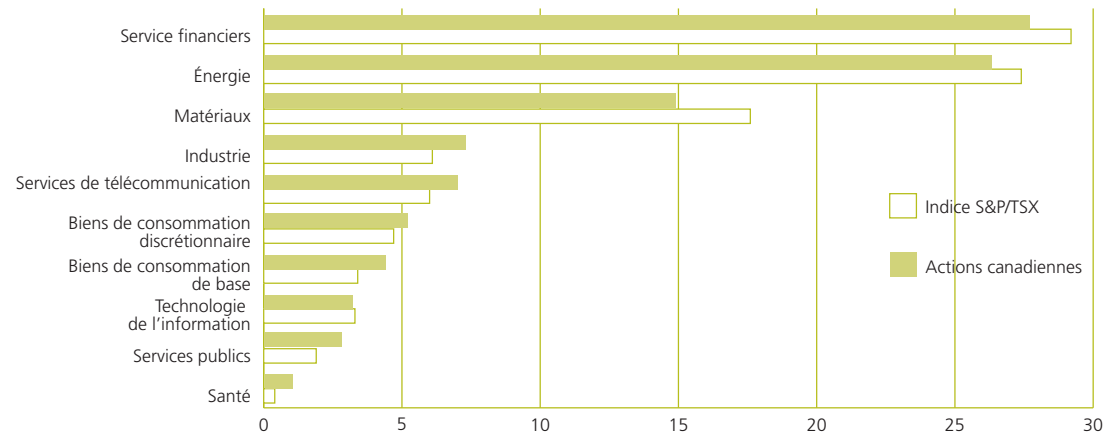
2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

14

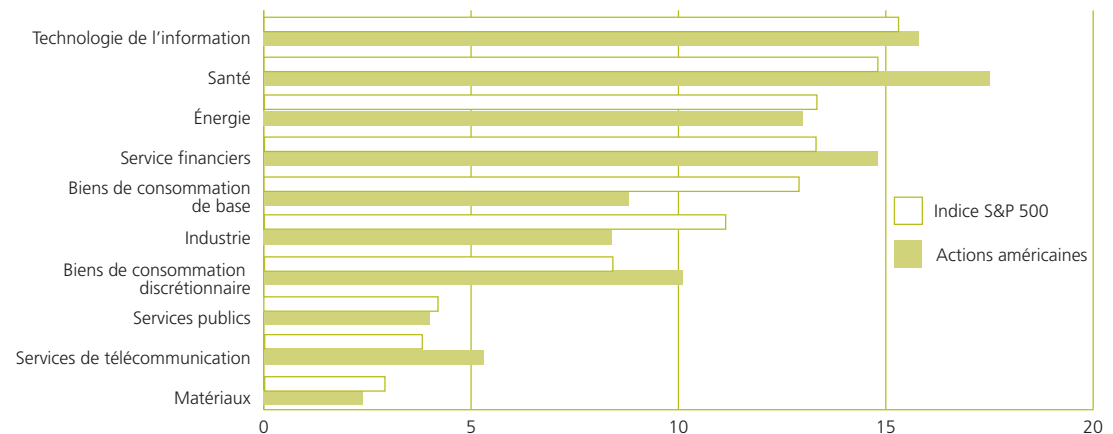
## Actions canadiennes de la SCP au 31 décembre 2008

Pondération du secteur par rapport à l'indice composé S&P/TSX



## Actions américaines de la SCP au 31 décembre 2008

Pondération du secteur par rapport à l'indice S&P 500



## Portefeuilles d'actions de plus de 25 millions de dollars

(pourcentage de l'ensemble de la caisse)

Au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)

Banque Royale du Canada	139 \$	1,20 %
EnCana	118	1,02 %
Banque TD	101	0,87 %
Banque de Nouvelle-Écosse	99	0,85 %
Financière Manuvie	85	0,73 %
Exxon Mobil	84	0,72 %
Potash Corporation	76	0,65 %
Canadian Natural Resources	75	0,65 %
Rogers Communications	72	0,62 %
TransCanada	69	0,59 %
Barrick Gold	69	0,59 %
Research in Motion	63	0,54 %
Suncor Energy	63	0,54 %
Nexen	61	0,52 %
Goldcorp	59	0,51 %
Talisman Energy	56	0,48 %
BCE	55	0,47 %
Canadien National	54	0,46 %
Enbridge	51	0,44 %
Johnson & Johnson	48	0,41 %
Banque de Montréal	47	0,40 %
Royal Dutch Shell	47	0,40 %
Compagnie Pétrolière Impériale	45	0,39 %
Thomson Reuters	43	0,37 %
CIBC	42	0,36 %
SNC Lavalin	41	0,35 %
Microsoft	41	0,35 %
Pfizer	41	0,35 %
Chevron	39	0,34 %
AT&T	39	0,34 %
Shaw Communications	39	0,34 %
Kinross Gold	38	0,33 %
France Télécom	37	0,32 %
E.ON AG	36	0,31 %
Petro-Canada	36	0,31 %
Metro Inc.	35	0,30 %
Financière Sun Life	34	0,29 %
Procter & Gamble	33	0,28 %
Sanofi Aventis	31	0,27 %
Allianz	29	0,25 %
Générale Électrique	28	0,24 %
Cisco Systems	28	0,24 %
Pepsico	28	0,24 %
Verizon Communications	27	0,23 %
Canadian Tire	26	0,22 %
Bombardier	26	0,22 %
Total SA	25	0,22 %
	<b>2 458 \$</b>	<b>21,12 %</b>

## Développement des investissements et initiatives connexes

En 2008, le Régime a connu plusieurs développements importants, dont les détails sont présentés ci-dessous :

- L'exercice 2008 a été la première année complète de gestion des portefeuilles d'actions indexées canadiennes et américaines à l'interne. Les résultats ont été positifs puisque les portefeuilles ont ajouté de la valeur par rapport aux rendements repères et ont généré des économies.
- Au cours du premier trimestre de 2008, étant donné la détérioration du crédit et l'environnement de risque des contreparties, le Régime a décidé de suspendre son programme de prêt de titres en attente d'une évaluation des risques. Tous les titres ont été rapatriés avec succès, aucune perte n'ayant été subie. Le programme est toujours en attente.
- En 2008, les activités de placement dans des fonds d'investissements privés ont été entamées avec deux engagements initiaux de 50 millions de dollars américains chacun auprès de gestionnaires de fonds d'investissement privés établis. La plupart de ces engagements n'ont pas encore été décaissés.
- À la suite de l'évaluation des gestionnaires, le Régime a remplacé un gestionnaire de fonds internationaux.
- La couverture de risque de change a ajouté de la valeur par rapport au rendement repère en raison des ratios de couverture se trouvant dans la partie inférieure de la plage permise. Le ratio de couverture du Régime est inférieur à celui de la plupart des régimes de retraite importants, ce qui nous a été très utile en 2008 en raison de la progression du dollar américain.
- Les placements immobiliers canadiens ont augmenté considérablement, ayant terminé l'année à 557 millions de dollars, comparativement à 387 millions de dollars à la fin de 2007.
- Au cours de la réunion du Conseil d'administration de décembre 2008, l'ÉPPP a été mis à jour de manière à intégrer les résultats de l'exercice de modélisation actif-passif entrepris au cours de l'année. La répartition cible à long terme des placements immobiliers et des placements dans l'infrastructure a augmenté, tandis que la répartition des actions canadiennes a diminué. La transition se produira de façon opportuniste à moyen terme.
- Le vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements a poursuivi ses activités de concert avec le comité de réorganisation du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) tout au long de l'année 2008. À la fin du mois de décembre, nous avons obtenu des résultats positifs relativement à la réorganisation à mettre au point ainsi qu'aux nouveaux billets émis le 21 janvier 2009.
- Les groupes Service des pensions et Division des placements de la caisse de retraite continuent d'effectuer le service des pensions et de fournir d'autres services aux pensionnés ainsi qu'aux autres participants au régime, et ce, à des coûts inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.
- Au mois de décembre, le gouvernement fédéral a annoncé un examen des lois régissant les régimes de retraite afin de permettre aux régimes de retraite de relever les défis auxquels ils sont confrontés. En réponse à ces défis, la Société proposera des idées pour maintenir l'intégrité et la situation à long terme du système des pensions.

## Environnement économique futur

Il est difficile de prévoir un redressement de l'économie mondiale sans les États-Unis en tête. L'érosion de la richesse des États-Unis par l'entremise du marché boursier, des plans 401(k) ou de la dépréciation des prix des maisons, de même que des mises à pied très médiatisées et des craintes à l'égard d'autres mises à pied à venir, ont mené à un changement profond dans les habitudes de dépenses des consommateurs américains. La durée de cette nouvelle tendance reste à déterminer.

À la fin de l'exercice 2008, le taux d'épargne aux É.-U. avait augmenté, passant de presque zéro, ou peut-être même d'une valeur négative, à environ 3,6 % sur une base annuelle. Bien que cette hausse soit positive à long terme, à court terme, tout repli des dépenses des consommateurs sera très nuisible puisque ce type de dépenses représente environ 70 % du PIB des États-Unis. Nous voyons les ventes de véhicules automobiles chuter à un taux de 30 à 50 % et des mises à pied sont annoncées quotidiennement, le pays subissant des pertes d'emplois sur douze mois consécutifs en raison de la conjoncture économique. Les principaux indicateurs économiques sont peu prometteurs. Le prix des logements continue à baisser, les forclusions sont toujours à la hausse et le taux d'inoccupation aux États-Unis au quatrième trimestre se chiffrait à 2,9 % (19 millions de domiciles), soit le taux le plus élevé depuis le début de la collecte de ces données en 1956.

Au Canada, les problèmes signalés au centre du Canada, qui touchaient principalement les constructeurs de véhicules automobiles et d'autres industries axées sur l'exportation, ont été aggravés par l'incidence qu'a eue la baisse vertigineuse du prix du pétrole à la fin de l'année 2008 sur l'Ouest canadien. Des dizaines de milliards de dollars en investissements commerciaux, surtout dans le domaine des sables bitumineux, ont été annulés ou reportés. Au mois de décembre, le Canada a enregistré son premier déficit commercial depuis 1976.

Sur une base mondiale, le Fonds monétaire international continue à réduire ses prévisions de croissance économique mondiale pour 2009, dont le taux se chiffre maintenant à 0,5 %, soit le niveau le plus faible en 60 ans.

Voilà la situation alors que nous entamons l'année 2009. Bien que les toutes dernières nouvelles se soient révélées extrêmement négatives, il y a toutefois quelques aspects positifs.

- D'importantes mesures de relance, surtout aux États-Unis, sont injectées dans l'économie sous forme de taux d'intérêt historiquement bas, de réduction d'impôts et de charges sociales ainsi que de dépenses liées à l'infrastructure et aux autres programmes. Par le passé, ces types de mesures ont eu une incidence très positive sur l'économie.
- L'élection de Barack Obama pourrait améliorer la coopération mondiale dans les secteurs importants. Le fait de mettre davantage l'accent sur la résolution des problèmes liés au changement climatique, par exemple, pourrait entraîner de nouvelles possibilités de croissance économique. En outre, son élection pourrait susciter l'espoir et l'optimisme, de conditions indispensables pour assurer un vif redressement des dépenses des consommateurs. Cependant, les attentes pourraient être déraisonnablement élevées.
- Selon la méthode d'évaluation, les marchés boursiers du monde entier semblent sous-évalués à long terme et de nombreux marchés affichent leur niveau le plus faible depuis plusieurs années.
- Les prix moins élevés des produits de base devraient freiner l'inflation à court terme. Ils devraient également permettre une plus grande croissance une fois que l'environnement s'améliorera.
- Les marchés de crédit aux entreprises ont commencé à montrer des signes d'amélioration.
- La situation des marchés émergents, surtout en Chine et en Inde, demeure la même. Malgré le ralentissement récent, l'ajout imminent de centaines de millions de nouveaux participants à l'économie de marché représente une hausse importante pour l'économie mondiale à long terme.

En résumé, l'ampleur du déclin de la richesse et, plus important encore, la vitesse à laquelle il s'est produit ont été renversantes en raison de l'interconnectivité du système économique mondial. Certains problèmes sont fondamentaux, mais il est nécessaire de rétablir la confiance et la crédibilité dans le système financier et de surmonter les craintes de plus en plus fréquentes que la situation ne fera que s'aggraver afin d'éviter une profonde récession prolongée.

La plupart des économistes prévoient une croissance négative du PIB au premier semestre de 2009 et une remontée au second. Historiquement, les marchés boursiers ont tendance à grimper environ six mois avant la fin de la récession. Donc, même si ces opinions sont optimistes et que la récession, qui dure depuis déjà plus d'un an, ne prend pas fin avant le milieu de 2010, les marchés boursiers pourraient toujours constater une reprise en 2009.

Un risque important concernant le scénario de redressement est que les gouvernements du monde entier feront probablement face à une pression accrue en ce qui a trait à l'adoption de politiques protectionnistes, ce qui pourrait nuire davantage au commerce mondial, puisque même les pays croyant au commerce libre et équitable seront forcés de réagir. Pour faciliter un redressement durable, il faudra résister à ces pressions protectionnistes.

Les responsables des politiques utilisent certainement tous les outils à leur disposition. Ainsi, bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si un redressement aura lieu en 2009, il existe quelques raisons d'être optimiste. Même si une reprise généralisée n'a pas lieu, il devrait au moins y avoir certaines occasions dans des secteurs précis, notamment l'infrastructure ou les fonds d'investissement privés. Malgré ces événements, il est possible que le temps soit la seule solution à la crise actuelle.

Adoptant une démarche proactive, le ministère des Finances a entamé un processus de consultation avec les répondants de régimes de retraite et d'autres parties intéressées, afin de déterminer les points des règlements fédéraux devant être revus pour tenir compte de la réalité économique actuelle tout en protégeant les prestations de retraite des participants aux régimes. Le 9 janvier 2009, le ministère des Finances, au nom du ministre des Finances, a publié un document de consultation intitulé « Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ». Postes Canada est heureuse de prendre part à ce processus de consultation et a fourni ses commentaires quant au document de consultation diffusé par le ministère des Finances en mars 2009.

### **Évaluation actuarielle de la capitalisation**

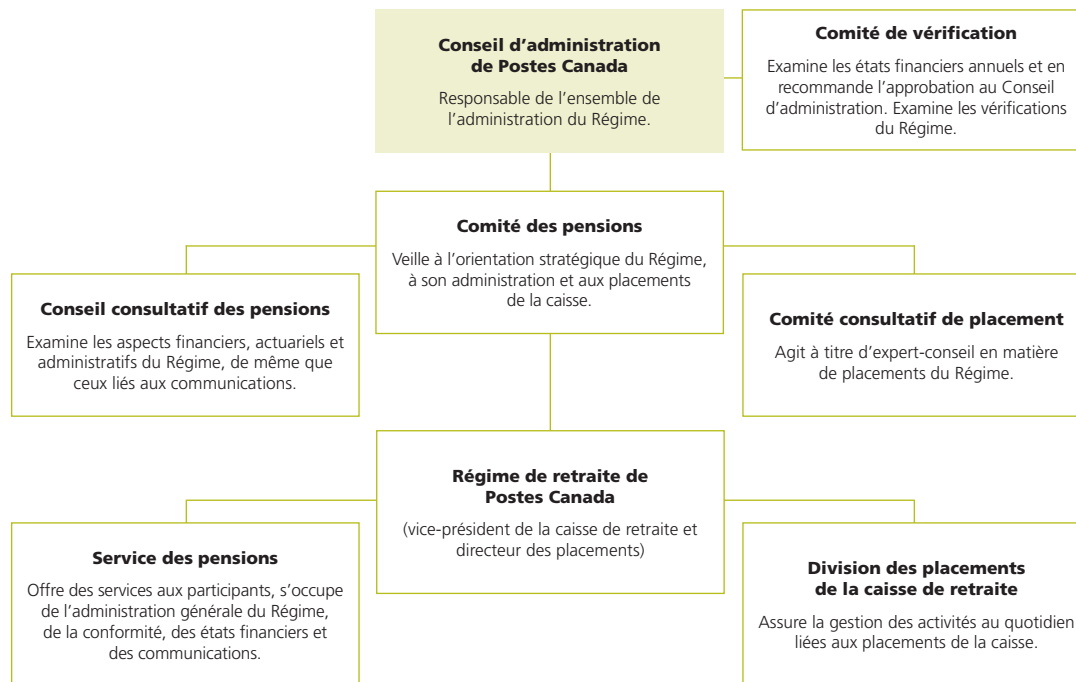
Le Régime doit déposer des évaluations actuarielles périodiques auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui réglemente les régimes de retraite. Ces évaluations actuarielles ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité. La position financière du Régime au 31 décembre 2007 a indiqué un excédent de solvabilité de 449 millions de dollars et un excédent sur le plan de la continuité de 1 257 millions de dollars. Selon ces résultats, la Société a déposé auprès du BSIF un rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2007 qui déclarait un excédent tant sur le plan de la solvabilité que sur celui de la continuité.

Étant donné que le Régime était dans une position de solvabilité excédentaire au 31 décembre 2007, la Société ne sera pas tenue de déposer le prochain rapport d'évaluation actuarielle du Régime auprès du BSIF avant le 31 décembre 2010 ou à une date antérieure si la LNPP l'exige. Toutefois, étant donné que de légers changements dans les taux d'actualisation peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des évaluations actuarielles préparées sur le plan de la solvabilité, la Société, en tant que répondante du Régime, continuera à surveiller attentivement l'incidence de l'évolution des taux d'actualisation, le rendement des actifs du Régime ainsi que l'évolution de la législation relativement à la position financière du Régime, à la fois sur le plan de la solvabilité et de la continuité. L'évaluation actuarielle préliminaire au 31 décembre 2008 montre un déficit de solvabilité d'environ 1 190 millions de dollars, ce qui représente une baisse comparativement à l'excédent de 449 millions de dollars enregistré à la fin de 2007, et un excédent sur le plan de la continuité de 675 millions de dollars, ce qui est également une baisse comparativement à l'excédent de 1 257 millions de dollars déclaré à la fin de 2007.

## Gouvernance du Régime de retraite

L'objectif de la gouvernance est d'assurer l'efficacité des décisions prises par le Conseil d'administration, les comités et la direction grâce à la mise en place de procédés et de mesures de contrôles qui veillent à ce que le Régime soit géré de façon responsable. De plus, elle décrit les responsabilités fiduciaires des personnes chargées de l'exécution des activités afin d'assurer le respect de l'engagement de la Société en regard du régime de retraite.

### Structure de gouvernance du Régime de retraite de Postes Canada



La direction de Postes Canada a élaboré la structure de gouvernance et en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec des membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

À la suite d'un cycle de cinq ans, une proposition a été préparée en 2008 pour procéder à un examen officiel de la structure de gouvernance du Régime de retraite en 2009 (le dernier examen remonte à 2004). En collaboration avec les groupes d'intérêt nécessaires, la Société préparera une documentation claire et exhaustive portant sur la gouvernance du Régime de retraite. De plus, l'examen clarifiera davantage les responsabilités fiduciaires à l'égard du Régime pour les personnes chargées de l'exécution de ces activités.

La communication avec les participants est une obligation fiduciaire importante. En 2008, le Rapport annuel 2007 du Régime de retraite de Postes Canada a été publié, tout comme le relevé de prestations de retraite annuel personnalisé pour les participants actifs ou inactifs. La publication de ce relevé est exigée par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. De plus, les bulletins d'information *Parlons régime de retraite* et *En contact* ont été publiés à l'intention de leurs publics respectifs. Le site Web a continué d'attirer de plus en plus d'utilisateurs en 2008, et toutes les publications susmentionnées sont accessibles sur le site Web du Régime de retraite à l'adresse [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com).

## Liste des membres du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions

Le tableau suivant présente les membres du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions qui participent à la gouvernance du Régime au 31 décembre 2008 :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité consultatif de placement	Conseil consultatif des pensions
Marc A. Courtois	Président du Conseil d'administration	•	•		
Moya Greene	•				
Denyse Chicoyne, A.F.A., MBA	•	•	Présidente du Comité	•	
Thomas W. Cryer, F.C.A.	•	Président du Comité	•		
A. Michel Lavigne, F.C.A.	•	•	•		
Dr. Daurene E. Lewis, C.M., MBA	•				
Siân M. Matthews	•				
Iris G. Petten	•				
Robert B. Pletch, c.r.	•	•			
William H. Sheffield	•		•		
Donald Woodley	•				
Lorne Braithwaite, MBA, B.Comm.				Président du Comité	
Isla Carmichael, Ph.D., M.Éd., MA				•	
Phillip H. Doherty, B. Comm, MBA, CA				•	
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, B.Comm., CA				•	
Douglas D. Greaves, B.A. (spéc.), A.F.A.				•	Président du Conseil
Daryl Bean (AFPC/SEPC)					•
Gayle Bossenberry (STTP)					•
Madeleine Cléroux (STTP)					•
Terry Cotton (AOPC)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Stuart Learmont (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
John MacKinnon (Postes Canada)					•
Daniel Maheux (ACMPA)					•
Micki McCune (élu par tous les participants actifs du Régime)					•
Peter McGann (Postes Canada)					•
Mike Moeller (repr. SEPC/AOPC/ACMPA)					•
Jo-Anne Polak (Postes Canada)					•
William Price (représentant élu des retraités)					•
Brad Smith (Postes Canada)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada

AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada

ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel





---

## Rapports financiers

---

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit précisément les responsabilités et les obligations de chacun pour ce qui est du rendement ainsi que de la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de Vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

L'actuaire du Régime, Mercer (Canada) Limitée, a mené une évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime au 31 décembre 2008 sur le plan de la continuité du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime. Les résultats de l'évaluation des actuaires sont présentés dans la partie faisant état de l'opinion des actuaires. Cette évaluation a été effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue. Les hypothèses actuarielles utilisées dans les présents états financiers représentent les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs.

Les vérificateurs externes du Régime, PricewaterhouseCoopers s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du Régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



La présidente-directrice générale,  
Le 25 mars 2009



Le chef des finances,  
Le 25 mars 2009

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

# Opinion des actuaires

Ottawa

Le 16 mars 2009

La Société canadienne des postes a confié à Mercer (Canada) Limitée le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de retraite agréé au 31 décembre 2008 sur le plan de la continuité, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

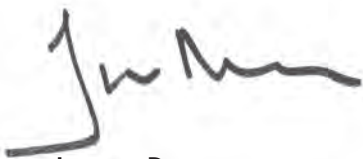
L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation du Régime en date du 31 décembre 2008, en présumant de la continuité du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que la Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2008 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2007 en présumant de la continuité du Régime;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2008;
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer (Canada) Limitée ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données sur les participants et l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



**Jacques Demers**

Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries



**Cory Skinner**

Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries

# Rapport des vérificateurs

Le 26 mars 2009

## **Au Conseil d'administration du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes**

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent du **Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes** (le « Régime ») au 31 décembre 2008 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent au titre du Régime de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du Régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du Régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent du Régime au 31 décembre 2008 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

24

# États financiers

## État de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent

Au 31 décembre (en millions de dollars)

	2008	2007
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 5)	<b>11 676 \$</b>	14 573 \$
Créances relatives aux placements (note 5)	<b>82</b>	85
Apports à recevoir (note 7)	<b>109</b>	74
	<b>11 867</b>	14 732
<b>PASSIF</b>		
Passif lié aux placements (note 5)	<b>140</b>	46
Créditeurs et charges à payer (note 8)	<b>18</b>	20
	<b>158</b>	66
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>11 709</b>	14 666
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 14)	<b>3 073</b>	(266)
<b>VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>14 782 \$</b>	14 400 \$
<b>PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET EXCÉDENT</b>		
Prestations de retraite constituées (note 15)	<b>14 107</b>	13 071
Excédent	<b>675</b>	1 329
<b>PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET EXCÉDENT</b>	<b>14 782 \$</b>	14 400 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Marc A. Courtois  
Président du Conseil d'administration



Thomas Cryer  
Président du Comité de vérification

## État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE L'ACTIF</b>		
Revenus de placements nets (note 10)	- \$	317 \$
Cotisations (note 11)	248	282
	<b>248</b>	599
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Perte nette sur placements (note 10)	2 778	-
Prestations (note 12)	374	311
Frais d'administration (notes 13 et 18)	53	52
	<b>3 205</b>	363
<b>(Diminution)/augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>(2 957)</b>	236
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	14 666	14 430
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>11 709 \$</b>	14 666 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

## État de l'évolution des prestations de retraite constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
<b>Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice</b>	<b>13 071 \$</b>	12 097 \$
<b>Augmentation des prestations de retraite constituées</b>		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	792	729
Prestations de retraite constituées	527	544
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 15.b)	70	(9)
Pertes actuarielles (note 15.c)	21	21
	<b>1 410</b>	1 285
<b>Diminution des prestations de retraite constituées</b>		
Prestations (note 12)	374	311
<b>Augmentation nette des prestations de retraite constituées</b>	<b>1 036</b>	974
<b>Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>14 107 \$</b>	13 071 \$

## État de l'évolution de l'excédent

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
<b>Excédent au début de l'exercice</b>	<b>1 329 \$</b>	993 \$
(Diminution)/augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	(2 957)	236
Modification du rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 14)	3 339	1 074
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	382	1 310
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(1 036)	(974)
<b>Excédent à la fin de l'exercice</b>	<b>675 \$</b>	1 329 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## 1. Description du Régime

Les dispositions du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

### a) Généralités

Établi le 1<sup>er</sup> octobre 2000, le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (la « Société ») est un régime de retraite à prestations déterminées. Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LIR) ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) ainsi que les règlements y afférents. La Société est chargée de l'administration du Régime.

### b) Prestations

#### Pension de retraite

La pension de retraite est calculée en fonction du service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires ouvrant droit à pension des cinq meilleures années consécutives et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une pension de retraite anticipée à partir de l'âge de 50 ans ou à tout âge après avoir atteint 30 années de service admissible. Une pension de retraite non réduite peut être versée dès l'âge de 60 ans, à condition que le participant compte deux années ou plus de service ouvrant droit à pension, ou de 55 ans, s'il compte 30 années de service ouvrant droit à pension.

#### Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi dépendent du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de l'âge du participant, et peuvent comprendre un remboursement des cotisations et des intérêts courus, un montant forfaitaire équivalent à la valeur actualisée des prestations de retraite ou une pension différée.

#### Prestations de rattachement

Une prestation de rattachement est une prestation temporaire qui s'ajoute à la pension de retraite. La prestation de rattachement est payable à partir du début de la retraite et jusqu'au 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance du participant, sauf en cas de décès ou d'invalidité du participant avant cette date.

#### Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont payables immédiatement, sans réduction. Les participants admissibles peuvent en faire la demande avant l'âge de 60 ans.

#### Prestations de décès

Les prestations de décès comprennent un soutien financier continu pour les survivants et les enfants à charge, des paiements forfaitaires et des remboursements des cotisations et des intérêts courus. Le Régime offre une garantie de paiement minimum advenant le décès du participant.

#### Indexation des prestations

Chaque année, en janvier, les prestations de retraite et les prestations de survivants sont indexées automatiquement à l'inflation, par un pourcentage reflétant l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation.

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

28



### **c) Capitalisation du Régime**

Les prestations sont capitalisées à l'aide des cotisations patronales et salariales. Ces cotisations, tout comme les revenus de placements, servent à garantir la sécurité financière des prestations des participants. La politique de capitalisation du Régime est examinée chaque année, et son objectif permanent est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Les taux de cotisation sont établis par suite d'évaluations actuarielles, qui sont menées périodiquement en vue de déterminer le taux de capitalisation du Régime. Les employés participant au Régime versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime, soit (en 2008) 5,77 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles (fixé à 44 900 \$ en 2008 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec) et 9,27 % de leurs gains excédant ce plafond.

### **d) Modifications au Régime**

Aucune modification importante n'a été apportée aux dispositions du Régime en 2008 ni en 2007.

## **2. Résumé des principales conventions comptables**

### **a) Présentation**

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **b) Placements**

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les valeurs à revenu fixe sont évaluées en fonction des cours de clôture du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours de clôture du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des titres est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les actions sont évaluées selon les cours de clôture du marché à la fin de l'exercice. Lorsque aucun prix de marché public n'est disponible pour un actif ou passif de placement, une méthode d'évaluation convenable est utilisée par la direction en vue de déterminer la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au moment de procéder à de telles évaluations, on tient compte de l'utilisation des cours acheteur et vendeur, du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.

4. Les fonds communs sont évalués selon les valeurs de l'actif net à la fin de l'exercice telles que les indique le gestionnaire de fonds communs, en utilisant les cours de clôture du marché en fin d'exercice des titres sous-jacents détenus dans le fonds commun.
5. Les contrats de change à terme sont évalués selon les cours de clôture du marché à la fin de l'exercice.
6. Les placements immobiliers sont évalués en fonction d'évaluations externes exécutées habituellement tous les ans (au moins une fois tous les trois ans) par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu appliquée à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les fonds communs directs et réservés sont habituellement placés au prix coûtant au cours de l'année de l'acquisition, déduction faite des frais de transaction (montant approximatif de la juste valeur), sauf s'il existe des raisons précises et concluantes justifiant la modification de cette valeur.
7. Les placements dans les fonds d'investissement privés sont évalués à leur juste valeur par les gestionnaires externes de placement dans des fonds d'investissement privés et ils font l'objet d'une vérification annuelle. Lorsque aucun marché public n'est disponible pour un placement, un gestionnaire des fonds d'investissement privés externes déterminera la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au cours de telles évaluations, on tient compte du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les transactions liées aux placements immobiliers sont prises en compte à la date de clôture s'il s'agit de placements directs. Les transactions liées aux placements immobiliers et aux fonds commun privés sont comptabilisées à la date de l'appel de liquidités. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus des placements immobiliers et des fonds d'investissement privés, déduction faite des dépenses, sont comptabilisés comme dividendes ou les répartitions sont déclarées. Les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes en capital non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

- Frais de transaction liés aux placements

Les frais de transaction sont les coûts marginaux résultant de l'achat et de la vente de placements. Les frais de transaction sont intégrés aux frais d'administration dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

### **c) Actifs et passifs autres que les placements**

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils sont à court terme.

### **d) Prestations de retraite constituées**

Les prestations de retraite constituées sont fondées sur la plus récente évaluation actuarielle, extrapolée à la date de clôture de l'exercice (note 15).

#### **e) Cotisations**

Les cotisations pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Les cotisations pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les cotisations pour les périodes de congé non payé autorisées sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le congé a eu lieu. Les cotisations pour solvabilité sont comptabilisées dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

#### **f) Conversion des devises étrangères**

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

#### **g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme de 7 % par an avant le 31 décembre 2007 et de 7,25 % par an après le 31 décembre 2007 (note 14). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes excédentaires qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

#### **h) Utilisation d'estimations**

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. Les estimations importantes sont principalement utilisées pour déterminer le rajustement actuariel de la valeur de l'actif, les prestations de retraite constituées, les cotisations accumulées sur les versements de primes de rendement d'équipe et l'évaluation des placements. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies, et que ces différences peuvent être importantes.

#### **i) Prestations**

Sont comprises dans ce poste les prestations payées au cours de l'exercice et les prestations non payées mais constituées au 31 décembre.

### **3. Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Régime a adopté les normes énoncées dans les chapitres 3862 (« Instruments financiers – informations à fournir ») et 3863 (« Instruments financiers – présentation ») du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les nouvelles normes remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres accordent une importance accrue à l'information à fournir sur la nature et l'ampleur des risques que posent les instruments

financiers et sur la façon dont le Régime gère ces risques. La note 6 afférente aux états financiers indique les renseignements supplémentaires à fournir au sujet des instruments financiers. Les recommandations existantes sur la présentation des instruments financiers ont été reprises sans modification.

#### 4. Futurs changements de politique comptable

En février 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que le respect des Normes internationales d'information financière (IFRS) sera obligatoire pour les entreprises canadiennes ayant l'obligation de rendre des comptes publiquement, et ce, pour les exercices ouverts à compter de janvier 2011. Le CNC procède actuellement à l'évaluation des futures répercussions des IFRS sur les états financiers des régimes de retraite.

#### 5. Placements

##### Sommaire des placements

(en millions de dollars)

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	321 \$	319 \$	676 \$	673 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada*	3 361	3 366	3 325	3 280
Obligations des États-Unis	19	22	31	32
Obligations d'autres pays	107	103	87	86
Obligations à rendement réel	992	929	995	896
	4 479	4 420	4 438	4 294
Actions				
de sociétés canadiennes	2 662	2 915	4 157	3 063
de sociétés américaines**	2 042	2 595	2 403	2 592
d'autres sociétés étrangères	1 615	2 243	2 513	2 411
	6 319	7 753	9 073	8 066
Immobilier (note 9.a)	557	516	386	322
<b>Placements</b>	<b>11 676</b>	<b>13 008</b>	14 573	13 355
Revenus de placements courus	41	41	45	45
Investissements à régler	39	39	29	29
Retenues d'impôt à recouvrer	2	2	2	2
Contrats de change à terme	–	–	9	–
<b>Créances relatives aux placements</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	85	76
Investissements à régler	(49)	(49)	(46)	(46)
Contrats de change à terme	(91)	–	–	–
<b>Passif lié aux placements</b>	<b>(140)</b>	<b>(49)</b>	(46)	(46)
Coûts de transaction	–	(11)	–	(9)
<b>Placements nets</b>	<b>11 618 \$</b>	<b>13 030 \$</b>	14 612 \$	13 376 \$

\* Sont compris dans les obligations à revenu fixe du Canada les papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) émis par des tiers autres que des banques, pour une juste valeur de 13 millions de dollars (17 millions de dollars en 2007) et un coût de 24 millions de dollars (24 millions de dollars en 2007) (note 5a).

\*\* Les actions de sociétés américaines comprennent les placements dans des fonds d'investissement privés avec une juste valeur de 3 millions de dollars (zéro en 2007) et un coût de 3 millions de dollars (zéro en 2007).

2008

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

### a) Papier commercial adossé à des actifs

Au 31 décembre 2008, le Régime détenait des PCAA émis par deux consortiums pour un coût initial de 24 millions de dollars et une juste valeur de 13 millions de dollars. Au moment où le Régime a fait ces placements, ils étaient cotés par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) R1 (élevé), soit la cote crédit la plus élevée émise pour les papiers commerciaux, et adossés à des actifs cotés R1 (élevé) ainsi qu'à des conventions de liquidité. Les placements sont arrivés à échéance au cours du troisième trimestre de 2007, mais, en raison de problèmes de liquidités qui ont touché le marché canadien du PCAA, ils n'ont pas été liquidés à échéance. Les PCAA dans lesquels le Régime a investi n'ont pas été négociés sur un marché animé depuis la mi-août 2007 et, au 31 décembre 2008, il n'y avait aucune valeur boursière disponible. Le Régime classe ses PCAA dans les placements à revenu fixe. Aucun revenu lié aux intérêts courus sur les PCAA n'a été constaté dans les états financiers du Régime au 31 décembre 2008. Le 21 janvier 2009, le Régime a reçu 864 000 \$ en intérêts courus pour la période comprise entre le mois d'août 2007 et le 31 août 2008.

En septembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs (le « Comité ») a été constitué en vue de proposer une solution au problème de liquidité qui touche les PCAA et de veiller au procédé de restructuration proposé. En décembre 2007, le Comité a approuvé une entente de principe sur la réorganisation du PCAA. Le 12 janvier 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») a délivré le décret de mise en œuvre du plan autorisant la mise en vigueur de l'entente. Le 21 janvier 2009, le décret de mise en œuvre du plan a été certifié par la Cour; les obligations temporaires ont été remplacées par les nouvelles obligations restructurées des PCAA et le paiement initial des intérêts courus entre le mois d'août 2007 et le 31 août 2008 a été effectué. Au 19 février 2009, aucune valeur boursière n'était disponible pour les PCAA.

Selon les détails fournis par le Comité et d'autres sources d'information publiques accessibles au 31 décembre 2008, on estime que, parmi les 24 millions de dollars que le Régime a investis dans les PCAA :

- 16 millions de dollars correspondent à une combinaison de prêts à haut risque, d'actifs synthétiques et de créances titrisées traditionnelles. Dès la restructuration, le Régime recevra en remplacement des obligations à taux flottant à long terme de premier rang et subalternes.
- 8 millions de dollars correspondent à des actifs qui subissent l'influence des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis. Dès la restructuration, le Régime recevra des obligations à taux flottant à long terme non cotées.

Pour estimer la juste valeur de ses placements, le Régime s'est appuyé sur des renseignements fournis par le Comité. La technique d'évaluation utilisée par le Régime pour évaluer la juste valeur de son placement dans les PCAA comprend le calcul du rendement en fonction du risque, selon la meilleure information publique disponible sur les conditions du marché pour de tels placements au 31 décembre 2008. Le taux d'actualisation appliqué, selon les placements, varie de 8,4 % à 44,5 %. Le taux moyen pondéré du coupon appliqué est de 1,58 % et le taux moyen pondéré d'actualisation appliqué est de 11,75 %. Pour déterminer la juste valeur des PCAA au 31 décembre 2008, le Régime prévoit une baisse du rendement en raison du coût de la facilité de financement de marges estimée à environ 0,8 %. Compte tenu de la méthodologie décrite ci-dessus, la juste valeur des PCAA a été réduite de 4 millions de dollars de plus en 2008 (7 millions de dollars en 2007).

À la restructuration, les PCAA ont été convertis en obligations à taux flottant, conformément aux éléments clés de l'entente-cadre proposée par le Comité. Selon les modalités de la restructuration, le Régime a participé au véhicule cadre d'actifs (VCA) II. En vertu du VCAII, les investisseurs ne sont pas tenus de participer à une facilité de financement de marges, cette facilité étant fournie par une autre tierce partie. La date de paiement prévue, la cote attribuée par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) et la valeur à l'échéance des obligations reçues par le Régime en vertu du VCAII le 21 janvier 2009 sont les suivantes :

(en millions de dollars)

Catégorie	Date de paiement prévue	Cote du DBRS	Valeur à l'échéance
A	2017	A	14 \$
B	2017	Non coté	2
C	2017	Non coté	1
Obligations de suivi non admissibles	2013 - 2029	Non coté	7
			<b>24 \$</b>

Étant donné que la juste valeur des PCAA est déterminée grâce à une méthode de calcul du rendement en fonction du risque recourant à diverses hypothèses et reposant sur l'évaluation des conditions du marché effectuée par le Régime au 31 décembre 2008, la juste valeur déclarée pourrait évoluer considérablement au cours des périodes subséquentes, par rapport aux hypothèses actuelles les plus probables dégagées par la direction. De perpétuelles incertitudes concernant l'évolution du marché des PCAA, le montant et le moment du versement des intérêts et du paiement principal, la valeur des actifs qui sous-tendent les PCAA, et les risques en matière de crédit et de liquidité associés aux obligations restructurées pourraient donner lieu à une nouvelle évolution de la juste valeur des actifs du Régime.

#### b) Prêt de titres

Pour améliorer le rendement des placements, le Régime a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs. Le programme de prêt de titres correspond au prêt de certains des titres disponibles du Régime à des emprunteurs approuvés. Le Régime a mis en suspens ses activités de prêt de titres au cours de l'exercice 2008, en attente d'une évaluation des risques. Au 31 décembre 2008, les placements du Régime ne comprenaient aucun titre prêté (4 011 millions de dollars en 2007). Avant la mise en suspens des activités en 2008, le prêt de titres a généré 1 million de dollars en revenus (5 millions de dollars en 2007).

## 6. Gestion des risques financiers

Le portefeuille de placements du Régime est exposé à divers risques liés aux instruments financiers qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Le Régime a recours à différentes méthodes pour réduire l'incidence défavorable potentielle de ces risques sur son rendement. Ces méthodes comprennent le recours aux conseillers de portefeuille et à une entreprise tierce de mesure des risques pour suivre et évaluer les risques liés aux placements, le suivi quotidien du positionnement du Régime, le suivi de la juste valeur de la dette inscrite en bourse, des taux de change étrangers et des taux d'intérêt, la révision du crédit, les prévisions liées aux mouvements de trésorerie, le contrôle des résultats de rendement des placements par des gestionnaires de tierce partie, des études de l'actif-passif et la diversification du portefeuille de placements dans les limites de l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* (ÉPPP) du Régime. L'ÉPPP, approuvé à la fois par le Comité des pensions et le Conseil d'administration, contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

La gestion des risques relève principalement de la responsabilité de la Division des placements du Régime. Les risques importants font l'objet d'un suivi régulier et des mesures sont prises, en temps opportun, conformément aux politiques approuvées du Régime qui ont été élaborées dans ce but. En outre, ces risques font, au besoin, l'objet d'un examen par le Comité consultatif de placement, le Comité des pensions et le Conseil d'administration de la Société.

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. Les titres à court terme sont considérés comme exempts de risque, puisqu'ils consistent en des obligations du gouvernement du Canada. Le Régime est exposé au risque de crédit par l'intermédiaire de ses placements à revenu fixe, du programme de prêt de titres et des placements immobiliers. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers, le contrôle des cotes de solvabilité et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit lié aux placements à revenu fixe.

Au 31 décembre 2008, l'exposition au risque de crédit des placements à revenu fixe du Régime s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

<b>Cote de crédit</b>	<b>2008</b>	
AAA /AA	3 181 \$	71 %
A	1 143	25 %
BBB	136	3 %
<BBB	19	1 %
	<b>4 479 \$</b>	<b>100 %</b>

Le programme de prêt de titres expose le Régime à des risques de contrepartie supplémentaires. Le fait de demander aux emprunteurs de fournir un nantissement quotidien dont la valeur marchande est supérieure à celle des titres prêtés et de limiter le nombre de titres prêtés atténue ce risque. En outre, la Banque Royale du Canada assure une indemnité intégrale.

Le risque de crédit lié aux placements immobiliers du Régime découle de la possibilité que les locataires ne peuvent pas respecter leurs engagements de location. Le Régime réduit ce risque en diversifiant les placements par type de propriété et par emplacement géographique et en veillant à ce que les placements soient gérés par des gestionnaires immobiliers professionnels.

## b) Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché.

### i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la juste valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque s'applique principalement aux instruments financiers portant intérêt détenus dans le portefeuille à revenu fixe du Régime. Il se répercute indirectement sur les actions, car à la variation des gains s'ajoute la fluctuation des taux d'intérêt, et l'attrait relatif des actions change selon la variation des taux d'intérêt. Les excès de trésorerie et équivalents de trésorerie sont investis aux taux d'intérêt à court terme du marché.

Pour assurer une bonne gestion du risque lié aux taux d'intérêt du Régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent de la façon suivante :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				2008		2007	
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rende- ment à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance
<b>Revenu fixe – Obligations</b>								
Gouvernement du Canada	28 \$	986 \$	98 \$	207 \$	1 319 \$	2,0 %	1 276 \$	4,1 %
Sociétés canadiennes	24	362	258	583	1 227	6,3 %	1 275	5,4 %
Sociétés américaines	–	8	10	1	19	6,9 %	31	4,3 %
Sociétés internationales	–	54	32	21	107	3,4 %	87	5,0 %
Provinces et municipalités	1	235	273	306	815	3,9 %	774	4,6 %
Obligations à rendement réel (Canada)	–	–	–	808	808	2,2 %	845	1,9 %
Obligations à rendement réel (provinces)	–	7	24	153	184	3,0 %	150	2,3 %
	<b>53 \$</b>	<b>1 652 \$</b>	<b>695 \$</b>	<b>2 079 \$</b>	<b>4 479 \$</b>	<b>3,2 %</b>	4 438 \$	3,9 %

Au 31 décembre 2008, une augmentation ou une baisse de 1 % dans les taux d'intérêt en vigueur (en supposant un changement parallèle de la courbe de rendement et la conservation inchangée de toutes les autres variables) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de l'actif net à hauteur d'environ 397 millions de dollars. L'influence des taux d'intérêt sur le Régime a été déterminée en fonction de la durée pondérée du portefeuille du Régime. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

## ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des instruments financiers du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Ce risque est attribuable aux titres et aux contrats de change à terme qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la devise de référence du Régime. Le Régime est exposé au risque découlant des variations de la valeur des titres libellés en d'autres devises en raison de la fluctuation des taux de change.

L'exposition au risque nette du Régime selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction de la devise s'établit au 31 décembre comme suit :

(en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2008	2007	2008	2007
Devise – équivalent en dollars canadiens des contrats de change à terme				
Dollar canadien	7 824 \$	9 544 \$	8 774 \$	10 405 \$
Dollar américain	2 143	2 482	1 640	2 242
Euro	661	1 521	414	866
Autres devises européennes	368	126	298	500
Yen japonais	332	483	345	329
Autres devises de la région du Pacifique	100	189	81	186
Marchés en voie de développement	190	267	66	84
	<b>11 618 \$</b>	14 612 \$	<b>11 618 \$</b>	14 612 \$



Au 31 décembre 2008, une augmentation ou une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises étrangères (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net à hauteur d'environ 284 millions de dollars. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

### Contrats de change à terme

Le Régime ne spéculer pas sur les devises et ne détient aucune position nette courte mais, pour limiter les risques de change, il conclut des contrats de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Pour atténuer les risques de contrepartie, toutes les transactions se font sur une base nette. Le Régime couvre entre 15 % et 45 % du risque de change total. Aucun risque de change ne peut dépasser 20 % des actifs du Régime. Tous les contrats en vigueur arrivent à échéance au bout d'un mois. Le Régime traite uniquement avec des contreparties hautement cotées, généralement de grandes institutions financières s'étant vu attribuer une cote de solvabilité minimale de « A » d'une agence de cotation reconnue. Au 31 décembre, les contrats de change à terme du Régime, par devise, étaient les suivants :

Devise (en millions de dollars)	2008				2007			
	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen
Dollar américain	552 \$	(622) \$	(70) \$	1,10 \$	490 \$	(483) \$	7 \$	1,00 \$
Euro	189	(218)	(29)	1,49	121	(123)	(2)	1,42
Livre sterling	70	(62)	8	2,00	63	(61)	2	2,02
Franc suisse	-	-	-	-	16	(16)	-	0,90
Yen japonais	-	-	-	-	160	(158)	2	0,01
	<b>811 \$</b>	<b>(902) \$</b>	<b>(91) \$</b>		850 \$	(841) \$	9 \$	

### iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur d'un instrument financier imputables aux facteurs touchant tous les titres négociés sur un marché ou segment de marché. Le Régime est exposé au risque par l'intermédiaire de ses placements en actions. Le Régime limite ce risque par sa politique de diversification des placements dans diverses catégories d'actif en fonction des critères établis dans l'ÉPPP. Les gestionnaires de caisse et le service des placements contrôlent régulièrement le portefeuille selon les secteurs, les pays, la capitalisation boursière et la liquidité commerciale.

Au 31 décembre 2008, les 54 % de l'actif net du Régime disponible pour le service des prestations ont été cotés en bourse. Une augmentation ou une baisse de 10 % du prix des actions sur ces marchés boursiers à la fin de l'exercice (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net à hauteur d'environ 674 millions de dollars. Cela représente une augmentation (diminution) de 10,7 % des actions détenues et une augmentation (diminution) de 5,8 % de l'actif total disponible pour le service des prestations. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne puisse pas respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Ce risque comprend également le risque de ne pas pouvoir liquider des éléments d'actif en temps opportun et à un prix raisonnable. Le Régime prévoit ses besoins en matière de liquidités à court et à long terme afin de déterminer s'il disposera des fonds suffisants. Les principales sources de liquidités du Régime sont les fonds provenant des placements du Régime ainsi que les cotisations de l'employeur et des employés. Le Régime investit en priorité dans des titres cotés sur des marchés dynamiques et qui peuvent être

vendus facilement. Les placements immobiliers par l'entremise de fonds communs sont également exposés à des risques de liquidité. La gestion du montant global investi dans les placements communs et la restriction du montant investi dans un fonds commun quelconque atténuent le risque de liquidité lié aux fonds immobiliers communs. Le Régime conserve suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour entretenir un niveau de liquidités raisonnable.

#### d) Papier commercial adossé à des actifs

L'estimation de la valeur des PCAA par le Régime était basée sur une évaluation des conditions au 31 décembre 2008, conditions susceptibles d'évoluer au cours des périodes subséquentes. L'hypothèse la plus importante pour déterminer la juste valeur des PCAA est le taux d'actualisation appliqué aux nouvelles obligations. Une augmentation (diminution) de 1 % du taux d'actualisation aurait entraîné une augmentation (diminution) d'environ un million de dollars de la juste valeur estimée des PCAA détenus par le Régime. La perturbation liée aux liquidités sur le marché canadien du PCAA n'a pas eu de répercussion importante sur les opérations du Régime. Le Régime détient suffisamment de placements liquides pour satisfaire ses besoins financiers et opérationnels.

## 7. Apports à recevoir

<i>(en millions de dollars)</i>		2008	2007
Cotisations pour le service courant	- Répondant	30 \$	- \$
	- Participants	19	16
Autres cotisations *	- Congé autorisé	29	25
	- Service accompagné d'option	31	33
		<b>109 \$</b>	<b>74 \$</b>

\* Les apports à recevoir pour congé non payé autorisé sont habituellement payables au cours d'une période dont la durée correspond au double de la durée du congé autorisé. Les apports à recevoir pour service accompagné d'option sont payables sur une période de paiement maximale de 20 ans pour un membre âgé de 45 ans ou plus à la date du choix, ou jusqu'à l'âge de 65 ans pour les membres ayant effectué le choix lorsqu'ils avaient moins de 45 ans.

## 8. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en millions de dollars)</i>	2008	2007
Créditeurs et charges à payer	8 \$	10 \$
Prestations constituées payables	10	10
	<b>18 \$</b>	<b>20 \$</b>

## 9. Placements immobiliers

### (a) Placements immobiliers

Au 31 décembre, les placements immobiliers du Régime étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements directs	180 \$	183 \$	85 \$	79 \$
Fonds communs	377	333	301	243
	<b>557 \$</b>	<b>516 \$</b>	<b>386 \$</b>	<b>322 \$</b>

## (b) Revenus des placements immobiliers

Les revenus des placements immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2008	2007
Revenus de placements	13 \$	9 \$
Gains en capital réalisés à l'aliénation	1	3
Gains en capital non réalisés	23	33
	<b>37 \$</b>	<b>45 \$</b>

## 10. Revenus (pertes) de placements nets

Les revenus (pertes) de placements nets selon le type d'instrument financier pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2008	2007
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	17 \$	36 \$
Obligations de sociétés canadiennes	168	157
Obligations à rendement réel	30	27
	<b>215</b>	<b>220</b>
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	114	88
Actions de sociétés américaines	69	71
Actions d'autres sociétés étrangères	78	58
	<b>261</b>	<b>217</b>
Immobilier (note 9.b)	13	9
Revenus tirés du prêt de titres (note 5.b)	1	5
Gains (pertes) en capital réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe au Canada	45	(1)
Revenu fixe aux États-Unis	3	(4)
Actions de sociétés canadiennes	(97)	581
Actions de sociétés américaines	(187)	102
Actions d'autres sociétés étrangères	(333)	272
Immobilier (note 9.b)	1	3
	<b>(568)</b>	<b>953</b>
Pertes en devise réalisées à l'aliénation		
Actions de sociétés canadiennes	(2)	(4)
Actions de sociétés américaines	(65)	(12)
Actions d'autres sociétés étrangères	15	(23)
Encaisse et placements à court terme	–	(1)
	<b>(52)</b>	<b>(40)</b>
Revenus (pertes) de placements nets réalisés	<b>(130)</b>	<b>1 364</b>
Pertes nettes en capital non réalisées *	<b>(3 547)</b>	<b>(640)</b>
Gains (pertes) nets en devise non réalisés	899	(407)
Variation nette des pertes non réalisées sur les placements	<b>(2 648)</b>	<b>(1 047)</b>
	<b>(2 778) \$</b>	<b>317 \$</b>

\* Sont compris dans les pertes nettes en capital non réalisées un montant de 4 millions de dollars en 2008 (7 millions de dollars en 2007) attribuable à l'évolution de la juste valeur des PCAA.

## 11. Cotisations

<i>(en millions de dollars)</i>		2008	2007
Répondant	- Service courant	61 \$	100 \$
Participants	- Service courant	181	173
	- Service passé	5	8
	- Transferts d'un autre régime	1	1
		<b>248 \$</b>	282 \$

Étant donné que l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2007 a révélé un excédent de solvabilité de 449 millions de dollars (283 millions de dollars en 2006), la Société n'a pas eu, en 2008, à verser de paiements spéciaux au Régime. En juillet 2007, la Société a mis fin à ses cotisations pour service courant au Régime afin de recouvrer les paiements spéciaux effectués précédemment, le Régime ayant été entièrement provisionné pour l'ensemble des mesures actuarielles. En 2008, le déclin des marchés boursiers partout dans le monde a affaibli la position financière du Régime sur le plan de la solvabilité. En novembre 2008, la Société a repris le versement des cotisations pour service courant au Régime. En 2008, la Société a recouvré un montant de 212 millions de dollars (161 millions de dollars en 2007) en paiements spéciaux effectués précédemment au Régime.

## 12. Prestations

<i>(en millions de dollars)</i>		2008	2007
Prestations de retraite et de survivants		325 \$	262 \$
Valeur de transferts, prestations de décès forfaitaires et remboursements		48	48
Transferts vers d'autres régimes		1	1
		<b>374 \$</b>	311 \$

## 13. Frais d'administration

<i>(en millions de dollars)</i>		2008	2007
Frais d'administration		10 \$	10 \$
Frais de placement*		40	39
Honoraires professionnels		1	1
Frais de garde		2	2
		<b>53 \$</b>	52 \$

\* Sont compris dans les frais de placement les coûts de transaction de 17 millions de dollars (17 millions de dollars en 2007).

## 14. Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans (note 2.g). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a changé de 3 339 millions de dollars (augmentation de 1 074 millions en 2007) au cours de l'exercice. Le tableau suivant résume la composition du rajustement actuariel de la valeur de l'actif au 31 décembre :

(en millions de dollars)	Gains/ pertes non amortis 2008	(Gains)/pertes non amortis à être comptabilisés				(Gains)/pertes non amortis 2007
		2009	2010	2011	2012	
2004	- \$	- \$	- \$	-	- \$	(70) \$
2005	(132)	(132)				(264)
2006	(352)	(176)	(176)			(528)
2007	447	149	149	149		596
2008	3 110 \$	778 \$	777 \$	778 \$	777 \$	- \$
	3 073 \$	619 \$	750 \$	927 \$	777 \$	(266) \$

## 15. Prestations de retraite constituées

### a) Méthodes actuarielles

Les méthodes actuarielles employées pour dresser les états financiers sont conformes à celles qui sont utilisées pour préparer l'évaluation actuarielle prévue par la loi sur le plan de la continuité. La plus récente évaluation actuarielle prévue par la loi, laquelle a été préparée par Mercer (Canada) Limitée au 31 décembre 2007, a été établie par extrapolation en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2008. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations calculées au prorata du service, en présumant de la continuité du Régime.

### b) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées s'élevant à 14 107 millions de dollars (13 071 millions de dollars en 2007) correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et incluent des hypothèses de nature démographique et financière. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2008 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2008	2007
Taux d'actualisation	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales		
- Groupes syndicaux	selon les conventions collectives les plus récentes	
- Autres	3,5 %	3,5 %
- Après expiration des conventions collectives	CPI + 1,0 %	CPI + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses économiques indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales et les taux de mortalité, de départ à la retraite et de roulement du personnel. Les changements au niveau des hypothèses actuarielles se chiffrant à 70 millions de dollars (9 millions de dollars en 2007) étaient attribuables à la comptabilisation des versements de primes de rendement d'équipe dans les gains ouvrant droit à pension pour l'année où ils ont été gagnés.

### c) Pertes actuarielles (gains actuariels)

Le tableau suivant résume la composition des pertes actuarielles (gains actuariels) au 31 décembre :

(en millions de dollars)	2008	2007
Service accompagné d'option	13 \$	17 \$
Résultats économiques	12	25
Résultats démographiques	(4)	(21)
	21 \$	21 \$

## 16. Convention supplémentaire de retraite (CSR)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de retraite agréé compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Étant donné que l'actif de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et des autres prestations dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

## 17. Évaluation actuarielle de la capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, afin d'estimer la situation financière du Régime et de déterminer les exigences de capitalisation du Régime. Des évaluations actuarielles doivent être déposées lorsque le coefficient de capitalisation obtenu lors de la dernière évaluation de la solvabilité est inférieur à 1,0.

Mercer (Canada) Limitée a préparé en date du 31 décembre 2007 la toute dernière évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du Régime. Une copie du document a été déposée auprès du BSIF et de l'ARC. Au 31 décembre 2007, l'évaluation a révélé un excédent sur le plan de la continuité s'élevant à 1 257 millions de dollars (993 millions de dollars en 2006) et un excédent de solvabilité de 449 millions de dollars (283 millions de dollars en 2006). L'estimation extrapolée actuelle de la position financière du Régime au 31 décembre 2008 a montré un excédent sur le plan de la continuité d'environ 675 millions de dollars et un déficit de solvabilité d'environ 1 190 millions de dollars. Le Régime doit, à tout le moins, déposer un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010 ou à une date antérieure si la LNPP l'exige.

La méthode d'évaluation de capitalisation et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du Régime et les exigences en matière de cotisations sur le plan de la continuité sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état de l'évolution des prestations de retraite constituées.

## 18. Opérations entre parties apparentées

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 5,6 millions de dollars dus à la Société canadienne des postes (5,4 millions de dollars en 2007) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les créances et charges à payer 1 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (1,2 million de dollars en 2007) pour des services administratifs fournis au Régime.

## 19. Engagements

Outre les contrats de change à terme, le Régime s'est engagé à prendre part à des placements immobiliers et à des fonds d'investissement privés qui pourraient être financés au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2008, les engagements éventuels totalisaient 240 millions de dollars (166 millions de dollars en 2007), soit 117 millions de dollars réservés aux fonds d'investissement privés et 123 millions de dollars, aux placements immobiliers. Aucune date précise n'est liée à ces engagements.